



Rachat de part d'une maison en indivision

Par **denis63**, le **08/10/2015** à **16:19**

Bonjour,

J'envisage de racheter la part de mon ex-epouse qui correspond à la moitié de la valeur de notre maison (estimée à 280 000 euros). Cette possibilité est indiquée dans la convention d'indivision que nous avons signé en décembre 2010 pour une durée de 5 ans.

Ma question :

Sur la base de ces 140 000 euros quels seront les différents fais que je devrais régler ?

Merci d'avance pour votre réponse